



## Modification de pièce de monnaie Euros

-----  
Par chfred

Bonjour,

Je suis créateur de bijoux en utilisant d'anciennes pièces de monnaies Françaises...

Ma question est :

Suis je autorisé à utiliser des Euros actuels Français ( ou étrangers ) pour la création de ces bijoux ? ( ces pièces ne sont pas détruites mais j'y ajoute des éléments via soudure )

J'ai cherché en vain sur internet, mais aucune réponse à ma question ...

D'avance merci pour votre réponse  
Fred

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Si le but n'est pas de faire de la fausse monnaie ou de frauder, oui, c'est légal. Les pièces sont à vous, si vous voulez les détruire c'est votre affaire. Il y des gens qui s'amuse à brûler des billets. Les pièces risquent néanmoins de devenir inutilisables, veillez à bien en informer vos acquéreurs.

Attention avec la monnaie étrangère, certains pays ne tolèrent pas l'altération de symboles nationaux pour raisons culturelles ou religieuses. En France vous n'aurez aucun problème, mais si vous vendez ou voyagez à l'étranger assurez-vous que vos bijoux ne soient pas illégaux dans votre pays de destination ou de transit.

-----  
Par chfred

Super !  
merci bien pour votre réponse !  
Fred

-----  
Par chfred

Je vais encore vous embêter ...  
auriez vous un lien de texte de loi ... car je me doute qu'on va me demander la question souvent ...

J'ai lu que c'était une loi de 1994 mais impossible à trouver ...